

Info-Transfert

Bulletin sur le transfert de ferme au Québec

« On ne saurait jamais aborder les deux côtés de la rivière. Il faut risquer de perdre une rive à jamais, pour un jour toucher l'autre. »

Gilles Vigneault
L'armoire des jours (1998)

Sommaire :

On oublie trop souvent que les grandes politiques canadiennes peuvent avoir des impacts sur les projets d'établissement des jeunes en agriculture.

Le planificateur financier est un professionnel dont les compétences spécifiques peuvent apporter des solutions dans les situations de transfert.

Les compétences des planificateurs financiers sont reconnues par l'Institut Québécois de Planification Financière.

Dans ce numéro :

Le mot de la rédaction	1
Ajustement structurel de l'agriculture et impacts sur le transfert	1
Ajustement ... (suite)	2
Importance du planificateur financier dans le processus de transfert	3
IQPF, planificateur financier et producteur agricole	4

Avec le support financier de



Conjuguer avoirs et êtres

Transférer = planifier... en famille

Un transfert, ça s'organise à long terme sur plus de 10 ans. Ceci exige autant une préparation de la famille au transfert – identification de la relève, planification d'une retraite décente des parents - qu'une préparation de l'entreprise pour qu'elle soit transférable sur les aspects efficacité et endettement. Par exemple, les investissements de dernière minute pour grossir l'entreprise et accueillir la relève ne sont pas les plus recommandés. Il ne faut pas non plus mettre tous ses œufs dans le même panier. Un placement hors agriculture peut être



une solution à envisager pour diminuer la pression financière lors du transfert. Les dynamiques de couple et familiale sont tout aussi importantes. Quand l'agriculture est une affaire de couple et de famille, il est plus facile de transmettre ses valeurs à la relève et de relativiser les compromis nécessaires au transfert pour assurer la

pérennité d'une œuvre commune.

Voilà deux conclusions de notre recherche sur le transfert et le démantèlement que vous pouvez consulter dès maintenant sur notre site. En effet, nous y avons placé le texte de la conférence ainsi que celui sur la relève non familiale, toutes deux présentées lors du récent Colloque du MAPAQ (PIJA) sur

l'établissement des jeunes en agriculture.

Il est à souhaiter que le ministère continuera ses efforts pour documenter au maximum le phénomène sous sa forme actuelle et surtout, pour comprendre et éliminer

les écueils rencontrés par les jeunes lors de l'établissement ou le transfert.

Dans ce numéro, nous vous proposons une réflexion sur les implications de certaines politiques agricoles canadiennes, le rôle du planificateur financier dans le processus de transfert et celui de l'Institut Québécois de Planification Financière. Bonne lecture!

Ajustement structurel de l'agriculture et impacts sur le transfert

Le recensement de l'agriculture 2001 a permis de constater qu'il y a moins de fermes, des fermes plus grosses et plus chères, plus endettées, avec des capacités de remboursement à la baisse. D'après les auteurs Darrin Qualman et Nettie Wiebe du rapport « The Structural Adjustment of Canadian Agriculture », ce serait les conséquences d'une politique d'ajustement structurel de l'agriculture canadienne menée au pays ces vingt dernières années.

Cette étude émane du Centre Canadien de Politiques Alternatives (CCPA). Ce groupe de pression est un organisme indépendant sans but lucratif qui se donne pour mandat « d'entreprendre et de promouvoir la recherche sur les questions de justice sociale et économique ». Fondé en 1980, le CCPA publie régulièrement un budget alternatif à celui du gouvernement fédéral et qui met beaucoup d'emphase sur les questions sociales. (suite p. 2)

Ajustement structurel de l'agriculture et impacts sur le transfert (suite)

Une politique « tiers-mondiste »

Selon le rapport du CCPA, les mêmes ingrédients de la politique d'ajustement structurel généralement administrée aux pays en développement par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM) sont utilisés pour la restructuration de l'agriculture canadienne.

La recette de cette politique, appelée « programme d'austérité » par certains est de favoriser une expansion rapide des exportations, de se concentrer sur la production de biens exportables, de réduire de façon radicale les dépenses gouvernementales, de déréglementer, de mettre en place des mesures pour attirer et garder les investissements étrangers, de privatiser, de supprimer les subventions, le contrôle des prix et autres programmes de soutien et enfin, de mettre en place une devise flottante. Toutes ces mesures ont un impact sur le secteur agricole et en particulier sur la possibilité de s'établir. En voici deux exemples.

Impacts dans le milieu de l'agriculture

L'étude du CCPA indique que la détermination du gouvernement fédéral, depuis le début des années 80, d'augmenter les exportations canadiennes en produits agroalimentaires a permis de doubler ces dernières entre 1989 et 1996. Afin de favoriser l'accès des produits sur le marché des exportations, le gouvernement a signé quelques accords de « libre échange ». Ce type d'accord a pour conséquences de faire tomber les barrières tarifaires et de mettre ainsi en concurrence directe un milliard d'agriculteurs sur un même marché hyper compétitif pour le plus grand bonheur des multinationales agroalimentaires qui profitent des vagues de fusions déclenchées par ces ententes. De même, cette politique a incité les agriculteurs à augmenter leur production, ce qui

expliquerait la constante augmentation des actifs agricoles. Ce contexte de globalisation, selon les auteurs de l'étude conduit de façon prévisible à une baisse des prix payés aux producteurs ainsi que celle de leurs profits.

Un autre élément de cette politique est la diminution des dépenses gouvernementales en agriculture. Elles ont baissé de 48 % entre 1991 et 2002. Cette baisse de soutien a entraîné une augmentation de la dette moyenne des agriculteurs, une baisse de leur revenu. Elle a aussi incité un certain nombre d'entre eux à quitter le métier ; le rapport rappelle que la baisse du nombre de fermes au Canada est de 22 % entre 1981 et 2001.

Impacts sur le transfert et l'établissement

La politique que dénonce le rapport du CCPA rend les conditions de transfert des exploitations agricoles plus difficiles. En effet, l'augmentation des actifs agricoles implique, pour les candidats à l'établissement, des ressources financières importantes qu'ils ne sont souvent pas en mesure de mobiliser. De plus, la hausse de la dette moyenne vient compliquer les choses et rend les exploitations agricoles encore plus difficiles à transférer. Les conditions du marché, à savoir la baisse des prix payés aux producteurs, sont aussi des irritants supplémentaires pour la relève. Les conséquences de la baisse des dépenses gouvernementales en agriculture viennent aussi augmenter les difficultés. Les cédants et leur relève devront-ils s'attendre à des situations encore plus ardues si la logique de cette « politique d'ajustement structurel » se poursuit ?

Texte rédigé par Abdoul Teuw, stagiaire à Trajet Laval (été 2003), à partir du document de Darrin Qualman et Nettie Wiebe, *The Structural Adjustment of Canadian Agriculture*, CCPA, novembre 2002, 15 pages.

Les impacts de la politique dénoncée par le Centre Canadien des Politiques Alternatives rendent les conditions de transfert des exploitations agricoles plus difficiles. En effet, l'augmentation des actifs agricoles implique, pour les candidats à l'établissement, des ressources financières importantes qu'ils ne sont souvent pas en mesure de mobiliser.



Pour plus d'informations, notamment sur les détails des mesures et des impacts de la politique d'ajustement structurel, consulter le rapport sur le site du CCPA :

<http://www.policyalternatives.ca/publications/agriculture.pdf>

Importance du planificateur financier dans le processus de transfert

Pour bien des entrepreneurs du milieu agricole, le principal conseiller en matière de planification et de finances demeure le comptable agréé. De fait, le comptable est un intervenant essentiel à la bonne poursuite de l'entreprise. Ceci dit, connaissez-vous le rôle du planificateur financier et ses compétences spécifiques reliées au processus de transfert?

Champs d'expertise professionnelle

La planification financière est un processus qui consiste à optimiser la situation financière des producteurs agricoles et le patrimoine des clients lors du processus de transfert. Le conseiller appelé planificateur financier, est un professionnel reconnu, diplômé par l'Institut Québécois de la Planification Financière (IQPF). Selon l'IQPF, la planification financière couvre, de manière générale, sept domaines : finance, fiscalité, aspect légaux, retraite, succession, placements et assurances. Pour plus de précisions sur l'IQPF, voir l'article à la page suivante.

Tout comme les intervenants des Centres Régionaux d'Établissement en Agriculture (CRÉA), le planificateur financier préfère intervenir au début du processus de transfert. Il favorise les échanges entre les membres de l'équipe professionnelle du client, que ce soient le fiscaliste, l'assureur ou le notaire. Il obtient ainsi les différents points de vue de chacun pour dresser un éventail plus large de stratégies financières qui englobent de façon harmonieuse la vision de chacun des intervenants. Il en ressort donc une solution optimale afin d'atteindre les objectifs des producteurs.

Un exemple de planification financière

Un couple de producteurs de grandes cultures au début de la soixantaine possède une exploitation agricole dans sa troisième génération, d'une valeur de quelques millions de dollars. La SENC détient les terres et les bâtiments et l'incorporation sert aux opérations et matériels roulants principalement. Ils ont quatre enfants

dont un seul est intéressé à reprendre l'entreprise. Ce dernier a une conjointe mais n'est pas marié. Comme bien d'autres parents, les producteurs concernés ont comme objectifs de voir une quatrième génération prendre la relève, d'apporter un soutien à l'enfant intéressé, de demeurer équitable envers les trois autres enfants et de s'assurer suffisamment d'argent pour leur retraite.

Le planificateur au dossier fut introduit par le fiscaliste. Dans un premier temps, il s'est appliqué à comprendre la dynamique familiale et à référer le dossier à la conseillère du CRÉA de la région. En collaboration la conseillère et le notaire, il fut décidé de refaire le testament des agriculteurs sortants et de l'enfant prenant la relève. Le but était d'une part, de refléter la notion d'équité qui sera rétablie au dernier décès des agriculteurs envers les enfants non impliqués dans le transfert par le biais d'une assurance vie au dernier décès et d'autre part, pour protéger la famille de l'enfant prenant la relève puisque le couple n'est pas marié.

Il fut décidé de transmettre graduellement le contrôle de l'entreprise sur cinq ans au jeune et de lui céder la gestion courante des opérations le plus rapidement possible. Ceci a alors permis de réaliser un gel successoral efficace des actifs du couple et de rassurer les créanciers sur les capacités du successeur à prendre le contrôle de l'entreprise pendant les années de transition.

Une convention d'achat/vente fut complétée en collaboration avec le notaire, le fiscaliste et l'assureur. De l'assurance vie dernier décès fut souscrite par les parents pour couvrir les impôts successoraux et rétablir l'équité envers les autres enfants. Une planification complète de la retraite rassemblant tous les revenus disponibles (Régime des rentes du Québec, Pension Sécurité Vieillesse, RÉER, produit de la vente de l'entreprise) fut établie avec une politique d'investissement pour les parents. Enfin, de l'assurance vie pour personne clé fut établie pour l'enfant prenant la relève ainsi qu'une assurance salaire.

Tout comme les intervenants des CRÉA, le planificateur financier préfère intervenir au début du processus de transfert sur les aspects financiers. Il favorise les échanges entre les membres de l'équipe professionnelle du client, que ce soient le fiscaliste, l'assureur ou le notaire.

Quelques précisions

Gel successoral :

Technique visant essentiellement à arrêter la croissance du patrimoine imposable entre les mains de celui à qui il appartient, en transférant la croissance future à de nouveaux propriétaires.

Assurance vie au dernier décès:

Contrat d'assurance vie pour lequel deux personnes sont assurées. La prestation de décès n'est versée qu'au décès de la dernière personne assurée.

Assurance vie pour personne clé :

Contrat d'assurance ayant pour but d'offrir une protection financière contre la perte (par décès ou invalidité) d'un collaborateur essentiel à la profitabilité d'une entreprise.



L'auteur de cet article, Normand Chadwick est A.V.A. (assureur vie agréé) et planificateur financier pour les Services Financiers Chabot inc., de Saint-Lambert.

**Courriel: normand@sfchabot.com
Site: www.sfchabot.com**

TRAGET LAVAL

Comité de rédaction

Raymond Levallois
Elizabeth Ouellet
Diane Parent
Jean-Philippe Perrier

Responsable de la rédaction

Elizabeth Ouellet

Collaborateurs

Normand Chadwick, Servies Financiers Chabot inc.
Abdoul Teuw, Université Laval

TRAGET Laval

Faculté des sciences de l'agriculture
et de l'alimentation
Pavillon Paul-Comtois, Université Laval,
Sainte-Foy, Québec G1K 7P4
Téléphone : (418) 656-2131, poste 2395
Télécopie : (418) 656-7821
Messagerie : traget@traget.ulaval.ca

Info-Transfert est un bulletin d'information sur le transfert de ferme et l'établissement en agriculture. Il est publié 10 fois l'an par le groupe de recherche TRAGET Laval de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval (Québec). La mission de TRAGET Laval est de contribuer au développement des connaissances et à leur diffusion ainsi qu'à la formation d'étudiants dans les domaines de la gestion agricole, du transfert de ferme et de l'établissement en agriculture.

Toute reproduction des articles avec mention est encouragée.

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement afin d'alléger le texte.

RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB
[HTTP://WWW.TRAGET.ULAVAL.CA/](http://www.traget.ulaval.ca/)

Vous désirez vous abonner à *Info-Transfert*? Communiquez avec nous et votre adresse électronique sera ajoutée à notre liste d'abonnés.

IQPF, planificateur financier et producteur agricole

Que peut faire un planificateur financier pour les producteurs agricoles? Ce conseiller peut aider à l'élaboration de la planification financière en traçant un plan d'action stratégique adapté à leurs besoins et en tenant compte de leurs contraintes et objectifs personnels. Il propose des stratégies et des mesures cohérentes et réalistes pour atteindre les objectifs fixés comme par exemple, le transfert de l'entreprise et la planification de la retraite. Il collabore avec les membres de l'équipe regroupant comptable, fiscaliste, CRÉA, notaire et ce, à différents moments de la planification.

Les planificateurs financiers travaillent autant dans les banques que dans les caisses populaires, les cabinets de services financiers, de comptables, d'avocats, etc. Mais, seuls les professionnels reconnus par l'Insti-

tut Québécois de la Planification Financière sont autorisés à en porter le titre.

L'IQPF, créé en 1989 est le seul organisme autorisé à décerner le diplôme de planificateur financier et à fixer les règles de formation obligatoire. Sa mission vise la protection des consommateurs et la compétence des planificateurs financiers. Au chapitre de la formation, l'Institut exige une formation continue de 60 heures aux deux ans. Il va sans dire que les producteurs agricoles sortants et futurs peuvent bénéficier de la compétence de ces conseillers lors de leurs diverses consultations dans les moments de décisions stratégiques.

Informations tirées du site de l'IQPF : <http://www.iqpf.org>

L'Institut Québécois de Planification Financière a pour mission la protection des consommateurs et la compétence des planificateurs financiers.

